

# « À qui profite la fuite ?! »

Les articles de presse publiés depuis la semaine dernière concernant le **succession de Paul BOUDRE par Pierre BARNABE**, en tant que Directeur Général de l'entreprise, ont été interprétés par les médias comme une crise de gouvernance. Ces articles se basent sur la **soi-disant « fuite »** (...) dans la presse d'un **courrier signé par l'ensemble des membres du COMEX**. La CGT SOITEC a déjà dénoncé « le comportement irresponsable de ceux qui jouent actuellement à un jeu dangereux pour l'avenir de l'entreprise » alors que le vote du Conseil d'Administration (CA) était sans appel. Cet événement a conduit à **une perte de valorisation de l'entreprise avoisinant les 2 milliards d'euros** et surtout à **des questionnements fondés, en externe, sur le fonctionnement de notre entreprise...**



Lors de la réunion extraordinaire du CSE du 25 janvier demandée par les élus CGT SOITEC, Paul Boudre nous a assuré de **son engagement jusqu'à l'échéance de son mandat en juillet** et d'une **transition constructive** afin de garantir les intérêts de Soitec. Il nous a également indiqué que le **Comex s'était aligné** avec lui sur le sujet. **Rétropédalage toute !!! Tant mieux. Nous espérons que ces belles paroles seront suivies d'effet.**

Suite à cette **allocution « politiquement correcte »** et complètement à l'**opposé du courrier de défiance du COMEX envers le CA & son Président**, adressé quelques jours plus tôt à la presse, Paul Boudre n'a pas souhaité répondre à nos interrogations légitimes. Il s'est réfugié derrière l'annonce des résultats prévus le lendemain et les aspects confidentiels associés. Alors que **le mal est fait pour l'image de notre entreprise** et que nous espérons qu'elle n'aboutira pas à une crise de confiance, il est saugrenu d'entendre notre Directeur Général nous inviter, droit dans ses bottes, à rester professionnel et à mériter la confiance des clients. **Circulez, il n'y a rien à voir !** Des enquêtes internes ont été lancées et ont conduit au licenciement sans ménagement de certains de nos collègues pour infiniment moins que cela. Rappelez-vous, par exemple, de la liste supposée des **MIPers** retrouvée sur une imprimante à B3... Dans la continuité de l'impunité au service juridique, le « **deux poids, deux mesures** » semble vraiment être un art de vivre à ces niveaux à Soitec...



NB : caricature → humour ;-)

Ne leur en déplaise, face à une telle situation, les élus du CSE disposent d'outils pour investiguer et obtenir des réponses. Le **droit d'alerte économique** fait partie de ces outils comme le prévoit l'article [L.2312-63](#) du code du travail. Afin d'éviter d'ajouter une pièce à ce "mélodrame" en recourant à cette prérogative des élus, ce que nous souhaitons éviter, **nous demandons à nos dirigeants de respecter leur dernière annonce et d'œuvrer dorénavant dans l'intérêt de l'entreprise et de ses salariés.**

Un article sur le sujet incluant [notre déclaration officielle à l'issue du vote du CA](#) est à retrouver sur notre communauté [CURRENT](#) : [ici](#).

## La CGT SOITEC obtient **une revalorisation de 20% du budget du CSE pour les salariés !!!**

Après plusieurs années de "lobbying" sur le sujet et une réunion CSE du 2 décembre lors de laquelle la CGT SOITEC a demandé directement à Paul BOUDRE une réévaluation conséquente du budget CSE, la direction a enfin validé cette augmentation de notre budget "activités sociales et culturelles". Ce budget va passer de 0,8% à 1% de la masse salariale de l'entreprise ce qui représente **une augmentation significative de 130 000€**. Qu'on se le dise !

Comme nous le rappelons systématiquement ce budget est le **vôtre**, n'hésitez donc pas à nous solliciter sur le sujet et à proposer la mise en place de nouvelles activités.



# MEDECINE DU TRAVAIL : ACTE III

**Notre médecin annonce sa démission. La direction doit maintenant assumer...**



Vous avez été nombreux à répondre à [la pétition de soutien du Dr Pelletier](#) que nous avons diffusée dans notre tract de décembre. **Merci !**  
Nous avons reçu plus de **250 retours** de votre part et de nombreux messages de soutien pour notre service médical : [ici](#)

## Rappel des derniers épisodes

Lors de la réunion CSE ordinaire du 16/12 dernier, le Dr Pelletier a formulé une demande claire à la direction, et notamment à notre **DRH**, en lui signifiant que le fait d'être sous sa **dépendance hiérarchique** posait un **problème d'indépendance** de son service vis-à-vis des salariés de l'entreprise. Il a ainsi demandé que le service médical soit placé directement sous la responsabilité de notre Directeur Général ou de notre Responsable de Site. Cette demande n'est pas nouvelle, puisque dès l'arrivée du Dr Pelletier en 2017 elle avait déjà été, à juste titre, formulée et appuyée par la CGT SOITEC.

La Direction devait organiser **une réunion avec le médecin du travail et un représentant du personnel de notre syndicat** pour échanger sur les difficultés rencontrées par ce dernier dans le cadre de sa mission au sein de l'entreprise (indépendance vis-à-vis du service RH, problème de valorisation salariale des deux infirmiers, charge de travail intenable / cf. [dernier tract CGT SOITEC](#)). Cette réunion a été annulée à la dernière minute sans proposition d'une nouvelle date... Face à cette **direction qui ne donne pas de réponse** et qui s'obstine dans un **positionnement incompréhensible**, la démission du médecin ne s'est pas fait attendre.



**La CGT SOITEC déplore vivement le fait que la direction n'ait pas créé les conditions nécessaires au maintien de Christian Pelletier à son poste** alors que ses demandes sont légitimes et que vous avez été nombreux à le soutenir, notamment par vos commentaires que nous avons d'ailleurs envoyés à notre Directeur Général. Sans réponse...

Au-delà de cette démonstration de force de notre direction, **la situation est très grave** car elle met clairement en péril le **maintien effectif de notre service médical autonome** sur site. Il est primordial qu'un nouveau médecin du travail, en remplacement du Dr Pelletier, puisse venir exercer rapidement à Soitec, ce qui va être compliqué du fait du peu de médecins du travail disponibles. **Mais d'après la direction tout est sous contrôle...**

Quoiqu'il en soit, notre syndicat CGT SOITEC continuera de se battre activement pour l'**indépendance de ce service** et pour le **bien-être des salariés de Soitec**. Nous inviterons notre prochain Directeur Général, Pierre BARNABE, à se saisir de ce dossier dès sa prise de fonction si cette situation devait malheureusement perdurer.

Pour connaître en temps réel les informations sociales et économiques de l'entreprise, il te suffit de rejoindre **notre communauté CURRENTS CGT SOITEC** (près de 450 membres), ce mois-ci :



- [Revalorisation des minima des grilles métallurgie Isère et Soitec pour les mensuels](#) [cf. chapitre IV de ce post] / nouvelle grille Soitec : [ici](#)
- [Aménagement et Réduction du Temps de Travail des salariés en équipe et des ingénieurs/cadres + Droit à la déconnexion](#)
- [Consultation nationale de la CGT concernant la nouvelle convention collective nationale](#) : TOUTES & TOUS concerné·e·s !
- Replay : ["La REVANCHE des SALARIÉS" \(reportage Envoyé Spécial\)](#)